



ARRÊTÉ N° 167-2026
PORTANT MISE A DISPOSITION DU PARKING SALLE DES
FÊTES
à CIV EVENT
Civ'el Up le 12 septembre 2026

Le Maire de la commune de CIVAUX ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le parking de la salle des fêtes est mis à la disposition de l'Association CIV EVENT, représentée par son Président Florian GIRAUDET, du samedi 12 septembre 6H30 au dimanche 13 septembre 2026 8H00 à l'occasion de Civ'el Up

ARTICLE 2 : L'Association CIV EVENT est responsable de toute la sécurité.

ARTICLE 3 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation leur sera adressé :

- M. le secrétaire Général ;
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de LUSSAC-LES-CHATEAUX ;
- Florian GIRAUDET



Fait à Civaux, le 07 août 2026

Le Maire
Mme Marie-Renée DESROSES

